

ANNEXE A1

Adresse :
218-220, 2^e rang,
Wotton, QC, J0A 1N0

No de lots :
6 207 379
6 207 464
6 207 848

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
<u>Maison principale :</u> • Luminaires • Fixtures • Stores • Rideaux • Poêle • Lave-vaisselle • Réfrigérateur dans la cuisine • Micro-ondes <u>Maison d'invités (mobile) :</u> • 2 mobiliers de chambre • Divan • Laveuse • Sécheuse • Poêle • Réfrigérateur • Micro-ondes • Table et chaise de cuisine • Meuble de télévision <i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur</i>	<u>Maison d'invités (mobile) :</u> • Fauteuil en cuir et causeuse en cuir • Télévision • Deux secrétaires

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **INCLUSIONS :** Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
2. **POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES :** Le ou les poêles, foyers, appareils à combustion et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
3. **PUITS | EAU :** Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
4. **ZONAGE AGRICOLE :** L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujetti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il

ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.

5. **CERTIFICAT DE LOCALISATION** : Le vendeur fournira à l'acheteur, lors de la signature de l'acte de vente chez le notaire, un certificat de localisation uniquement pour les bâtiments et non pour la propriété en entier.
6. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités et l'acheteur s'en déclare satisfait. (Voir plan ci-joint)
7. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble est l'objet de servitude et qu'il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution.
Sujet à une servitude en faveur de l'HYDRO QUÉBEC #182 252 et #174 260
Sujet à une servitudes en faveur de "The Shawinigan Water and Power Limited" #53 112
8. **FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION** :
Pour la maison du 220 rang 2 : L'immeuble n'est pas desservi par un service d'aqueduc ni par un service d'égout sanitaire de la municipalité concernée. Il est difficile pour le courtier inscripteur de démontrer la nature et la conformité des installations septiques. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.

Pour la maison du 218 rang 2 : La fosse septique et le champ d'épuration seraient conçus pour 2 chambres ou pour une capacité de 650 gallons. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre permis (chambres ou gallons), il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.
9. **ARTICLE 40** : Selon la CPTAQ, un droit de construire une résidence en vertu de l'article 40 aurait été accordé en 1995 relativement au lot 6 207 848 (anciennement identifié comme lot 35), pour la maison mobile sise au 220, 2e rang. Advenant la destruction de cette résidence (ex. : incendie), la délivrance d'un permis de reconstruction par la municipalité demeure conditionnelle à la démonstration, par le propriétaire, qu'il satisfait toujours aux critères prévus à l'article 40. Ces critères peuvent varier selon que le déclarant est une personne physique ou morale. De plus, la jurisprudence a ajouté certaines conditions, notamment quant à l'exigence pour une personne d'avoir l'agriculture comme principale occupation. L'acheteur reconnaît avoir été dûment informé de cette situation et s'engage, à compter de la signature de l'acte de vente, à assumer l'entière responsabilité des démarches nécessaires dans l'éventualité où la résidence devrait être reconstruite. L'agence Maxxum 100 Centre et ses courtiers se dégagent de toute responsabilité à cet égard et l'acheteur s'en déclare satisfait.

10. **TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ** : L'acheteur et le vendeur s'engagent à signer le document : *Transfert de responsabilité : Engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles suite à des travaux forestiers subventionnés* (ci-joint). L'acheteur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence Forestière ou le Groupement Forestier de cette région, de veiller à la protection des investissements sylvicoles jusqu'aux dates d'échéance des engagements; rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite. Maxxum 100 Centre et ses courtiers se dégagent de toutes responsabilités face à ce transfert et l'acheteur et le vendeur s'en déclarent satisfaits. **(Voir document ci-joint)**

Date : 18-09-2025

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA _____

_____ Acheteur 1	_____ Date	_____ Vendeur 1	_____ Date
_____ Acheteur 2	_____ Date	_____ Vendeur 2	_____ Date

*Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en **rouge** et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.*

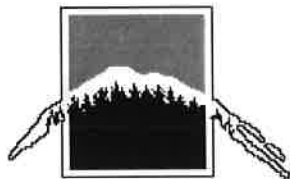
L'immeuble est sujet aux servitudes d'utilité publique pouvant exister pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication.

SUJET lesdits lots 34 et 35 du rang 2 du canton de Wotton à une servitude consentie par Rodolphe BOISVERT en faveur de l'HYDRO-QUÉBEC aux termes d'un acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond, le 18 mai 1989, sous le numéro 174 260; suivi d'une modification à ladite servitude par "GESTION SERGE PÉPIN INC." et HYDRO-QUÉBEC publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond, le 7 novembre 1990, sous le numéro 182 252.

SUJET ladite partie du lot 34, ladite partie du lot 35A et ladite partie du lot 35B, du rang 3 du canton de Wotton aux servitudes suivantes: (i) la servitude de ligne électrique en faveur de "The Shawinigan Water and Power Limited, créée aux termes d'un acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Wolfe, le 8 septembre 1948, sous le numéro 53 112;

(ii) la servitude de ligne électrique en faveur de l'HYDRO-QUÉBEC créée aux termes d'un acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Wolfe sous le numéro 62 252.

L'immeuble est sujet aux droits d'Hydro-Québec d'occuper une partie de la propriété vendue aux fins d'installer et d'entretenir ses équipements nécessaires à l'exploitation de la ligne de distribution d'électricité, le tout conformément aux Conditions de services d'électricité approuvées par la Régie de l'énergie.



AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

Plan d'Aménagement Forestier

Identification du propriétaire

Nom: [REDACTED]

Adresse: 218 2 ieme RANG
WOTTON
J0A 1N0

Représentant: [REDACTED]

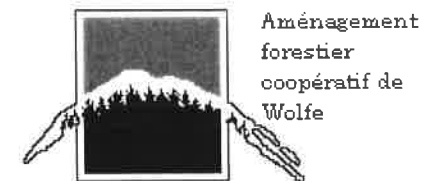
Tél.: [REDACTED]

No producteur: 000000031690

No de propriété: 01



Echelle approximative: 1:15000



2- Localisation de la propriété

Propriété numéro: 01

No. de producteur forestier: 000000031690

Numéro du plan d'aménagement: 05513G31604891701

Municipalité régionale de comté (MRC): DES SOURCES

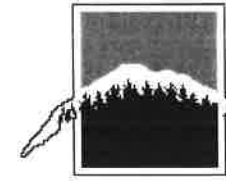
Code: 400

Unité d'évaluation	No. du lot	Rang	Municipalité	Unité de cadastre	Zone	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)	OGC
0264-11-1020	34	02 : II	40017 : WOTTON (CT)	2726 : WOTTON	V:vert	14.5	14.5	O
0264-11-1020	35	02 : II	40017 : WOTTON (CT)	2726 : WOTTON	V:vert	28	22	O
0264-11-1020	34.1	03 : III	40017 : WOTTON (CT)	2726 : WOTTON	V:vert	21.5	21.5	O
0264-11-1020	35A.1	03 : III	40017 : WOTTON (CT)	2726 : WOTTON	V:vert	5	5	O
0264-11-1020	35B.1	03 : III	40017 : WOTTON (CT)	2726 : WOTTON	V:vert	1.3	1.3	O
Total:						70.3	64.3	

3- Cartographie

Sur la page couverture, nous vous avons présenté la photo aérienne de votre propriété. Sur cette photo les peuplements et les diverses infrastructures y sont indiqués.

Numéro de la photo aérienne originale:



Aménagement
forestier
coopératif de
Wolfe

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (P.A.F.)

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers.
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés.

N.B. Le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes.

1-OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

☒ Production forestière ☐ Aménagement faunique ☐ Acériculture ☐ Production d'arbre de Noël ☒ Utilisation à des fins récréatives

Remarques:

Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des coupes favorisant l'accroissement de ces arbres.
Aménager son boisé en améliorant sa qualité des tiges, sa productivité, tout en permettant d'assurer une régénération adéquate des tiges de bonne qualité.
Réaliser des travaux d'aménagement à des fins récréatives.

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: 000000031690

Propriété no. 01



No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière	Volume Sapin-Épinette	Volume autres résineux	Volume Peuplier-Tremble	Volume autres feuillus	Volume total (m3 sol.)
001	Plantation de pins rouges	-Pin rouge -Peuplier faux-tremble -Epinette blanche	0.9	B /	2 /	10 /		0	0	0	0	0
002	Feuillus tolérants à sapins à dom. feuil	-Érable rouge -Sapin baumier -Cerisier tardif -Bouleau à papier	6.6	B /	14 / 8	60 / 20		0	0	0	0	0
003	Mélangé en régénération	-Érable rouge -Sapin baumier -Bouleau jaune -Cerisier tardif	1.9	A /	5 /	20 /		0	0	0	0	0
004	Aulnaie	-Aulne -Sapin baumier -Frêne noir	6.3	A /	5 /	20 /		0	0	0	0	0
005	Feuillu intolé. à sapins à dom.feuil.	-Epinette blanche -Bouleau gris -Aulne -Peuplier faux-tremble	1.5	B /	14 /	50 /		0	0	0	0	0

Source:

☒ photographie aérienne

☐ carte forestière régionale

☒ vérification sur le terrain

☒ inventaire forestier

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
Volume: 1corde = 2.41 m3 sol.



4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: 000000031690

Propriété no. 01



No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière	Volume Sapin-Épinette	Volume autres résineux	Volume Peuplier-Tremble	Volume autres feuillus	Volume (m3 sol. / ha)	Volume total (m3 sol.)
006	Agricole		4.5	/	/	/		0	0	0	0		0
007	Plantation mixte	-Pin rouge -Épinette blanche -Sapin baumier -Framboisiers	1.4	A /	2 /	10 /		0	0	0	0		0
008	Plantation de pins rouges	-Pin rouge -Bouleau gris -Saule	3.8	A /	5 /	10 /		0	0	0	0		0
009	Plantation d'épinettes blanches	-Épinette blanche -Hart rouge -Pin blanc	1.3	A /	2 /	10 /		0	0	0	0		0
010	Plantation d'épinettes blanches	-Épinette blanche -Saule	0.5	B /	1 /	5 /		0	0	0	0		0

Source:

- ☒ photographie aérienne
- ☐ carte forestière régionale
- ☒ vérification sur le terrain
- ☒ inventaire forestier

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
Volume: 1corde = 2.41 m3 sol.



4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: 000000031690

Propriété no. 01



No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière	Volume Sapin-Épinette	Volume autres résineux	Volume Peuplier-Tremble	Volume autres feuillus	Volume (m3 sol. / ha)	Volume total (m3 sol.)
011	Feuillu intolérant	-Bouleau gris -Aulne -Épinette blanche -Orme d'Amérique	1.3	A /	11 /	30 /		0	0	0	0		0
012	Plantation d'épinettes blanches	-Épinette blanche -Hart rouge -Framboisiers -Verge d'or	1.2	A /	1 /	5 /		0	0	0	0		0
013	Plantation d'épinettes blanches	-Épinette blanche -Hart rouge -Framboisiers -Verge d'or	8.3	A /	1 /	5 /		0	0	0	0		0
014	Emplacement résidentiel		1.5	/	/	/		0	0	0	0		0
015	Plantation mixte	-Pin rouge -Épinette blanche -Framboisiers -Cerisier tardif	2.2	A /	14 /	40 /		0	0	0	0		0

Source:



photographie
aérienne



carte forestière
régionale



vérification sur le
terrain

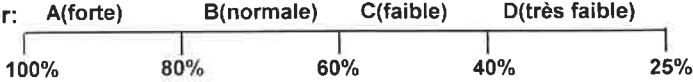


inventaire
forestier

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
Volume: 1 corde = 2.41 m3 sol.

Classes de densité du couvert forestier:



4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: 000000031690

Propriété no. 01



No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière	Volume Sapin-Épinette	Volume autres résineux	Volume Peuplier-Tremble	Volume autres feuillus	Volume (m3 sol. / ha)	Volume total (m3 sol.)
016	Plantation de pins rouges	-Pin rouge -Saule -Hart rouge -Verge d'or	1.8	B /	1 /	5 /		0	0	0	0		0
017	Plantation de pins rouges	-Pin rouge -Sapin baumier -Érable rouge -Framboisiers	4.7	A /	14 /	40 /		0	0	0	0		0
018	Mélèzin	-Mélèze laricin -Peuplier faux-tremble -Érable-rouge	2.8	A /	14 /	40 /		0	0	0	0		0
019	Feuillu intolé. à résineux à dom.rés.	-Bouleau jaune -Épinette rouge -Peuplier baumier -Pin rouge	0.7	B /	14 /	40 /		0	0	0	0		0
020	Plantation de pins rouges	-Pin rouge -Bouleau gris -Saule	4.3	A /	2 /	10 /		0	0	0	0		0

Source:



photographie
aérienne



carte forestière
régionale



vérification sur le
terrain



inventaire
forestier

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
Volume: 1corde = 2.41 m3 sol.

Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)

B(normale)

C(faible)

D(très faible)

100%

80%

60%

40%

25%

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: 000000031690

Propriété no. 01



No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière	Volume Sapin-Épinette	Volume autres résineux	Volume Peuplier-Tremble	Volume autres feuillus	Volume (m3 sol. / ha)	Volume total (m3 sol.)
021	Feuillu intolérant	-Érable rouge -Bouleau gris -Aulne -Cerisier tardif	3.7	A /	8 /	20 /		0	0	0	0		0
022	Feuillu intolé. à résineux à dom.rés.	-Pin blanc -Cèdre -Peuplier faux-tremble -Érable rouge	2.8	B /	14 / 8	50 / 20		0	0	0	0		0
023	Mélangé sur station humide à dom.rés.	-Sapin baumier -Cèdre -Peuplier faux-tremble -Érable rouge	2.8	B /	14 / 11	60 / 30		0	0	0	0		0
024	Mélangé sur station humide à dom.feuil.	-Peuplier faux-tremble -Cèdre -Érable rouge -Sapin baumier	3.5	A /	14 / 8	60 / 20		0	0	0	0		0
GRAND TOTAL:			70.3					0	0	0	0		0

Source:



photographie
aérienne



carte forestière
régionale



vérification sur le
terrain

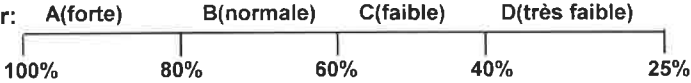


inventaire
forestier

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
Volume: 1corde = 2.41 m3 sol.

Classes de densité du couvert forestier:



5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUI

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

001	Plantation de pins rouges	Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance.Ce peuplement est très bien régénéré en résineux.Les arbres feuillus sont généralement de faible qualité.Ce peuplement est de bonne qualité.La densité des tiges est irrégulière.Cette végétation ligneuse et/ou herbacée n'est pas suffisamment dense et haute pour réduire la croissance des plants.On remarque certains bris occasionnés par la neige.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.
-----	---------------------------	--

Travail à effectuer:

Reg. plant. rac. nues PFD BC 0643

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2018P

C'est la mise en terre de plants aux endroits qui en manquent. Un élaguage serait a conseiller afin de diminuer les bris causés par la neige.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:

- en milles plants pour les plantations;
- en kilomètres pour les voiries et les drainages;
- en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

002 Feuillus tolérants à sapins à dom. feuil

Le drainage est modéré. Une partie de la superficie à traiter est difficilement accessible puisqu'un cours d'eau doit être traversé. Un ruisseau traverse le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale. La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de sapins au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre). La densité des tiges est irrégulière.

Nous dénotons la présence de sapins matures à récupérer. Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.

Travail à effectuer:

Coupe d'amélioration *E 0980* Quantité: Début des travaux suggéré en: 2017P

La coupe d'amélioration a pour but de récolter des arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Cette coupe vise à perpétuer le peuplement en assurant sa régénération et en introduisant une forme jardinée.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
003	Mélangé en régénération	Le drainage est modéré. Une partie de la superficie à traiter est difficilement accessible puisqu'un cours d'eau doit être traversé. Ce peuplement est très bien régénéré par secteur en résineux de qualité. Les jeunes tiges de ce peuplement sont de bonne qualité. Le dégagement de celles-ci s'avérerait rentable à long terme. La densité des tiges est irrégulière. Les érables rouge que nous retrouvons dans ce peuplement sont issues en général de rejets de souches. L'origine de ce peuplement est une coupe totale. Afin de vous garantir une aide financière, vous devrez en aviser l'équipe technique pour vous assurer de l'éligibilité du traitement et des disponibilités budgétaires.

Travail à effectuer:

Eclaircie précom. résineux *CE 0862*

Quantité: 0.4 Début des travaux suggéré en: 2017P

Le traitement consiste à sélectionner une tige à tous les 2 mètres environ de manière à répartir l'accroissement sur un nombre plus restreint de tiges, mieux réparties et de bonne qualité. L'opération se fait sans qu'il y ait récolte d'un volume de bois : les jeunes arbres coupés sont laissés sur place. Après le traitement, on retrouvera environ 3000 tiges à l'hectare. Le choix des essences à favoriser sera par ordre d'importance : l'épinette, le sapin, le pin, la pruche et le mélèze. Sur un secteur du peuplement.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPLEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	--

004	Aulnaie	Ce site est mal drainé et empêche les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance.Absence de régénération.Les arbres sont généralement de faible qualité.Nous dénotons la présence de sapins matures.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.
-----	---------	---

Travail à effectuer:

Examiner de nouveau dans 10 ans.

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2027A

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPLEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	--

005 Feuillu intolé. à sapins à dom.feuil.
Le drainage est modéré.La régénération est inadéquate.Ce peuplement est situé en bordure d'une riviere.Les arbres feuillus sont généralement de faible qualité.La densité des tiges est irrégulière.On retrouve des trouées colonisées par des essences non-commerciales.Nous dénotons la présence de sapins matures à récupérer.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.

Travail à effectuer:

Coupe d'amélioration *E 0980* Quantité: Début des travaux suggéré en: 2018P

La coupe d'amélioration a pour but de récolter des arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Cette coupe vise à perpétuer le peuplement en assurant sa régénération et en introduisant une forme jardinée.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPLEMENT ET DES TRAVAUX
006	Agricole	Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance.Absence de régénération.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés Cette superficie fait présentement l'objet d'une production agricole.

Travail à effectuer:

Examiner de nouveau dans 10 ans.

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2027A

Actuellement, cette superficie est à vocation agricole. Cependant si vous désirez reboiser ce terrain avec une essence résineuse et/ou feuillue, veuillez en aviser le personnel technique de la coopérative afin que nous prenions les dispositions nécessaires pour faire la demande des plants au MRNF et pour obtenir l'autorisation du Ministère de l'agriculture (MAPAQ).Une autorisation du Ministère de l'Agriculture (MAPAQ) sera nécessaire avant d'entreprendre des travaux de reboisement sur cette superficie.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPLEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	--

007	Plantation mixte	Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Il y a du framboisier en abondance. Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur. Ce peuplement est de bonne qualité. Cette végétation ligneuse et/ou herbacée n'est pas suffisamment dense et haute pour réduire la croissance des plants. Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.
-----	------------------	--

Travail à effectuer:

Nouvel examen dans 2 ans.

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2019A

Il n'y a pas d'intervention à réaliser dans ce peuplement pour l'instant. Cependant, il serait souhaitable de le revoir dans 2 ans pour prescrire l'intervention appropriée.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

008	Plantation de pins rouges	Le drainage est modéré.Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur.Ce peuplement est de bonne qualité.Les arbres feuillus sont généralement de faible qualité.Cette végétation ligneuse et/ou herbacée n'est pas suffisamment dense et haute pour réduire la croissance des plants.On remarque certains bris occasionnés par le vent et la neige.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.
-----	---------------------------	---

Travail à effectuer:

Nouvel examen dans 5 ans.

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2022A

Ce peuplement devra être réinventorié dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.Un élagage sur le tiers de la hauteur serait profitable afin de diminuer le bris des branches basses par la neige.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPLEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	--

009	Plantation d'épinettes blanches	Le drainage est modéré.Il y a du hart rouge en abondance.Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur.Ce peuplement est de bonne qualité.Nous retrouvons un secteur de sapins dans le peuplement.Certains secteurs de cette plantation sont embroussaillés.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.
-----	---------------------------------	---

Travail à effectuer:

Inventaire de régénération

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2017A

Le taux de survie de votre plantation sera évalué d'ici peu. Un entretien et/ou un regarni de votre plantation pourra être réalisé si jugé nécessaire.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

010	Plantation d'épinettes blanches	Le drainage est modéré.Les arbres feuillus sont généralement de faible qualité.La densité des tiges est irrégulière.Ce peuplement possède un très bon potentiel.Certains secteurs de cette plantation sont embroussaillés.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.
-----	---------------------------------	---

Travail à effectuer:

Inventaire de régénération

Quantité: **Début des travaux suggéré en:** 2017A

Le taux de survie de votre plantation sera évalué d'ici peu. Un entretien et/ou un regarni de votre plantation pourra être réalisé si jugé nécessaire.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

011

Feuillu intolérant

Le drainage est modéré.Un ruisseau traverse le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale.Absence de régénération.Les arbres sont généralement de faible qualité.

Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.

Travail à effectuer:

Examiner de nouveau dans 10 ans.

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2027A

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

012	Plantation d'épinettes blanches	Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur. Ce peuplement est de bonne qualité. Cette végétation ligneuse et/ou herbacée n'est pas suffisamment dense et haute pour réduire la croissance des plants. Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.
-----	---------------------------------	---

Travail à effectuer:

Inventaire de régénération

Quantité: **Début des travaux suggéré en:** 2017A

Le taux de survie de votre plantation sera évalué d'ici peu. Un entretien et/ou un regarni de votre plantation pourra être réalisé si jugé nécessaire.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

013	Plantation d'épinettes blanches	Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur. Ce peuplement est de bonne qualité. Cette végétation ligneuse et/ou herbacée n'est pas suffisamment dense et haute pour réduire la croissance des plants. Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.
-----	---------------------------------	---

Travail à effectuer:

Inventaire de régénération

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2017A

Le taux de survie de votre plantation sera évalué d'ici peu. Un entretien et/ou un regarni de votre plantation pourra être réalisé si jugé nécessaire.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
014	Emplacement résidentiel	Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.Ce secteur est utilisé à des fins résidentielles.On retrouve un petit secteur de pins rouge dans ce secteur.

Travail à effectuer:

Examiner de nouveau dans 10 ans.

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2027A

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPLEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	--

015 Plantation mixte

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance.Un ruisseau traverse le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale.Absence de régénération basse (entre 0 et 2 cm au dhp).Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur.Le peuplement a déjà subi une coupe partielle.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.

Travail à effectuer:

Nouvel examen dans 5 ans.

Quantité: **Début des travaux suggéré en:** 2022A

Ce peuplement devra être réinventorié dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

016

Plantation de pins rouges

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance.Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur.Ce peuplement est de bonne qualité.Cette végétation ligneuse et/ou herbacée n'est pas suffisamment dense et haute pour réduire la croissance des plants.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.

Travail à effectuer:

Inventaire de régénération

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2017A

Le taux de survie de votre plantation sera évalué d'ici peu. Un entretien et/ou un regarni de votre plantation pourra être réalisé si jugé nécessaire.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

017 Plantation de pins rouges

Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance.Ce peuplement croît sur un site valonné.Ce peuplement est très bien régénéré par secteur en résineux de qualité. Ce peuplement est très bien régénéré en feuillus de qualité par secteur.Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur.Ce peuplement est de bonne qualité.Le peuplement a déjà subi une coupe partielle.

Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.

Travail à effectuer:

Nouvel examen dans 5 ans.

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2022A

Ce peuplement devra être réinventorié dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.

Un élaguage sur 4 metres de hauteur a été effectué en 2016 sur 240 t/ha

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

018	Mélèzin	Le drainage est modéré. Un ruisseau traverse le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale. Absence de régénération basse (entre 0 et 2 cm au dhp). Les arbres feuillus sont généralement de faible qualité. Afin de stimuler la croissance des arbres dégagés, d'augmenter leur production de bois et de récupérer la mortalité naturelle, il est recommandé de procéder à une éclaircie commerciale. On remarque certains bris occasionnés par le vent et la neige. Afin de vous garantir une aide financière, vous devrez en aviser l'équipe technique pour vous assurer de l'éligibilité du traitement et des disponibilités budgétaires.
-----	---------	--

Travail à effectuer:

Eclaircie com. résineux (martelage) CE 0966

Quantité:

Début des travaux suggéré en: 2018P

La coupe d'éclaircie permet d'utiliser au maximum le bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle et permet de stimuler les arbres résiduels. Il est à noter que dans une éclaircie, on n'enlèvera jamais plus de 35 % du volume de bois, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé. Dans ces cas, on gardera l'arbre : offrant la plus grande valeur, de meilleure qualité, le plus vigoureux, le plus grand et le mieux situé.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUI

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

019

Feuillu intolé. à résineux à dom.rés.

Le drainage est modéré.Un ruisseau traverse le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale.Absence de régénération basse (entre 0 et 2 cm au dhp).La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de sapins au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre).Les peupliers faux trembles sont généralement de faible qualité.La densité des tiges est irrégulière.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.

Travail à effectuer:

Nouvel examen dans 5 ans.

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2022A

Ce peuplement devra être réinventorié dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPLEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	--

020	Plantation de pins rouges	Le site est généralement bien drainé et offre de bonnes conditions de croissance. Les arbres feuillus sont généralement de faible qualité. Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur. Ce peuplement est de bonne qualité. Cette végétation ligneuse et/ou herbacée n'est pas suffisamment dense et haute pour réduire la croissance des plants (sauf sur un petit secteur humide). Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.
-----	---------------------------	---

Travail à effectuer:

Nouvel examen dans 5 ans.

Quantité: **Début des travaux suggéré en:** 2022A

Ce peuplement devra être réinventorié dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.
Un petit secteur embroussaillé pourrait être dégagé. L'élaguage sur le tiers de la hauteur des arbres pourrait être effectué afin de réduire les dommages causés par la neige.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup Type de peuplement

DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX

021 Feuillu intolérant

Le drainage est modéré. La régénération est inadéquate. Les arbres sont généralement de faible qualité. Les érables rouge que nous retrouvons dans ce peuplement sont issues en général de rejets de souches. Afin de vous garantir une aide financière, vous devrez en aviser l'équipe technique pour vous assurer de l'éligibilité du traitement et des disponibilités budgétaires.

Travail à effectuer:

Débroussaillage et déblaiement méc.

Quantité: **Début des travaux suggéré en:** 2017A

Plantation man. racines nues PFD résineux

Quantité: **Début des travaux suggéré en:** 2018A

C'est la coupe, l'élimination de la broussaille et la préparation du site afin de le rendre propice au reboisement. C'est la plantation de plants résineux à racines nues de forte dimension d'essences appropriées au site.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

022

Feuillu intolé. à résineux à dom.rés.

Le drainage est modéré.Un ruisseau traverse le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale.La régénération est inadéquate.La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de résineux au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre).Les peupliers faux trembles et les pins blancs sont généralement de faible qualité. On remarque la présence de rouille vésiculeuse sur le pin blanc.La densité des tiges est irrégulière.On constate que le peuplement est composé d'épinettes ayant une forte densité de branche.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.

Travail à effectuer:

Coupe d'amélioration

E 0980

Quantité:

Début des travaux suggéré en: 2017P

La coupe d'amélioration a pour but de récolter des arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Cette coupe vise à perpétuer le peuplement en assurant sa régénération et en introduisant une forme jardinée.Cette coupe pourrait etre suivie par un enrichissement si nécessaire.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPLEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	--

023 Mélangé sur station humide à dom.rés.

Le drainage est modéré.Un ruisseau traverse le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale.Absence de régénération basse (entre 0 et 2 cm au dhp).La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de résineux au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre).Les érables rouge que nous retrouvons dans ce peuplement sont issues en général de rejets de souches.Pour l'instant, il ne rencontre pas les normes de l'Agence forestière pour réaliser des travaux sylvicoles subventionnés.

Travail à effectuer:

Coupe d'amélioration E 0980

Quantité: Début des travaux suggéré en: 2017P

La coupe d'amélioration a pour but de récolter des arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Cette coupe vise à perpétuer le peuplement en assurant sa régénération et en introduisant une forme jardinée.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000031690 Propriété no.: 01



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

024 Mélangé sur station humide à dom.feuil.

Le drainage est modéré.Une partie de la superficie à traiter est difficilement accessible puisqu'un cours d'eau doit être traversé.Ce peuplement est très bien régénéré en résineux au stade de gaulis.Les peupliers faux trembles sont généralement de faible qualité.Nous dénotons la présence de sapins matures à récupérer.La densité des tiges est irrégulière.Ce peuplement possède un bon potentiel.Afin de vous garantir une aide financière, vous devrez en aviser l'équipe technique pour vous assurer de l'éligibilité du traitement et des disponibilités budgétaires.

Travail à effectuer:

Coupe progressive feuillus manuelle

Quantité: **Début des travaux suggéré en:** 2017P

Cette technique consiste à ouvrir le peuplement approchant la maturité par l'entremise d'une coupe partielle. Lors de cette première coupe on conservera sur pied les arbres de meilleure qualité, les plus vigoureux et les mieux formés car ils produiront les meilleures semences. Le pourcentage de volume à enlever lors de cette coupe varie entre 25 et 35 %. La coupe finale s'effectuera, quant à elle, lorsque la régénération de qualité sera bien installée. Le but principal de cette coupe est d'obtenir une régénération abondante en essences désirables.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

6-REMARQUES

Pour tout travaux (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...), il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Coopérative se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Avant de débuter tout travaux, pouvant bénéficier d'une aide financière, veuillez nous contacter afin de vous assurer de l'éligibilité du traitement, de s'entendre au préalable sur la façon de réaliser l'intervention, de désigner l'intervenant (le propriétaire ou la coopérative) ainsi que pour vous assurer des disponibilités budgétaires. A défaut de quoi, la subvention ne pourra vous être accordée. De plus, la Coopérative ne se tient pas responsable des travaux de drainage et de voirie forestière si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier. Certains travaux ne rencontrent pas les normes du Ministère des Ressources Naturelles et actuellement ne sont pas subventionnables. Toutefois, si vous les réalisez dans le but d'améliorer votre propriété forestière, vous pourriez obtenir une attestation afin d'obtenir un remboursement de vos taxes foncières.



Aménagement
Forestier
Coopératif
de Wolfe

7-ACCEPTATION ET SIGNATURES

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation.

Il est recommandé au propriétaire forestier:

- * de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- * de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.



Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

31 JAN. 2017

Date

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à **CAISSE, PIERRE ET ARSENAULT, FRANCE**

Ce plan est valide jusqu'au **2027-01-24** inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur des forêts privées.



Jocelyn Boisvert, ing.f.

13-018
Permis de l'OIFQ 13-018

26 janvier 2017
Date

Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe
115, rue Principale, Ham-Nord, QC, G0P 1A0
Tél.: 819-344-2232 Téléc.: 819-344-2235

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par:


A. Paris, tech. f.

COUPON RETOUR POUR ACQUÉREUR DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE, QUI SOUHAITE OBTENIR SON STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER (À JOINDRE À VOTRE DEMANDE DE STATUT) POUR LA PROPRIÉTÉ SUIVANTE:

Municipalité Cadastre Rang Lot(s) Zonage Superficie forestière Superficie totale

Numéro de producteur forestier du vendeur: _____

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier et je partage ses objectifs.

Signature de l'acquéreur ou de son représentant

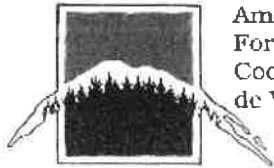
Date



Numéro de producteur forestier: 000000031690

Numéro de la propriété: 01

ANNEXE 1



Aménagement
Forestier
Coopératif
de Wolfe

ÉLÉMENTS SENSIBLES

Suite à notre visite sur le terrain, nous désirons soumettre à votre attention les éléments à conserver ou à protéger sur votre propriété.
Les éléments dont il faut tenir compte sont:

Forêt présentant des problèmes de compétition, de régénération, de susceptibilité aux insectes, aux maladies ou au chablis. Peuplement(s) à surveiller: _____

Sol mal drainé (de catégorie 5 sur la carte éco-forestière). Peuplement(s): _____

Terrain avec forte pente (supérieure à 40% ou classe F sur carte éco-forestière) Peuplement(s): _____

Cours d'eau ou lac identifiable sur carte forestière 1:20,000. AFFLUENT RIV. WICKET SUD-OUEST

Habitat de cerf de Virginie désigné par le Ministère Environnement et Faune. Peuplement(s): _____

Marais ou étang d'au moins 5 hectares, identifiable sur carte forestière.

Autres habitats fauniques essentiels ou espèces menacées ou vulnérables désignés au Ministère Environnement et Faune. Préciser: _____

Aménagements récréatifs (sentiers de randonnée, sentier de motoneige et de VTT, circuit de canot, habitation ou autres). Préciser: 13

Zone agricole.

Contraintes municipales particulières (périmètre d'urbanisation, site d'intérêt public, route numérotée, secteur instable, plaine inondable ou autres. Préciser: _____

Autres: _____

☒ Il n'y a aucun élément sensible de répertorié

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE:

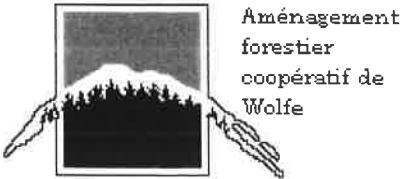
Avant de réaliser tout travail recommandé ou décrit dans ce document, le propriétaire doit consulter la réglementation municipale ou les règlements de votre Municipalité Régionale de Comté (MRC).



NO PRODUCTEUR : 000000031690

PROPRIÉTÉ NO : 01

Fiche technique



NUMÉRO	APPELLATION			% RÉG. RÉS.	% RÉG. FEU.	CONCURRENCE (% COUV.)	SURF. TERRIÈRE (m2 / ha.)	TRAVAUX/REMARQUES		SUPERFICIE / ANNÉE	
001	PiR	B	2	10	2000	0	0	Reg. plant. rac. nues PFD	BC 0643		2018P
002	FtS(F)	B	14	60	0	0	0	Coupe d'amélioration	E 0980		2017P
			8	20							
003	Mreg	A	5	20	1200	2300	0	Eclaircie précom. résineux	CE 0862	0.4	2017P
004	Aul	A	5	20	0	0	0	Examiner de nouveau dans 10 ans.			2027A
005	FiS(F)	B	14	50	0	0	0	Coupe d'amélioration	E 0980		2018P
006	A				0	0	0	Examiner de nouveau dans 10 ans.			2027A
007	PMIXTE	A	2	10	2000	0	0	Nouvel examen dans 2 ans.			2019A
008	PiR	A	5	10	0	0	0	Nouvel examen dans 5 ans.			2022A
009	EpB	A	2	10	0	0	0	Inventaire de régénération			2017A
010	EpB	B	1	5	0	0	0	Inventaire de régénération			2017A

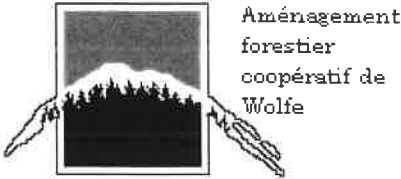
MÉTHODOLOGIE: Inventaire forestier au prisme



NO PRODUCTEUR : 000000031690

PROPRIÉTÉ NO : 01

Fiche technique



NUMÉRO	APPELLATION			% RÉG. RÉS.	% RÉG. FEU.	CONCURRENCE (% COUV.)	SURF. TERRIÈRE (m2 / ha.)	TRAVAUX/REMARQUES	SUPERFICIE / ANNÉE
011	Fi	A	11 30	0	0		0	Examiner de nouveau dans 10 ans.	2027A
012	EpB	A	1 5	1800	0		0	Inventaire de régénération	2017A
013	EpB	A	1 5	1800	0		0	Inventaire de régénération	2017A
014	Rés.			0	0		0	Examiner de nouveau dans 10 ans.	2027A
015	PMIXTE	A	14 40	0	0		0	Nouvel examen dans 5 ans.	2022A
016	PiR	B	1 5	1200	0		0	Inventaire de régénération	2017A
017	PiR	A	14 40	0	0		0	Nouvel examen dans 5 ans.	2022A
018	Me	A	14 40	0	0		0	Eclaircie com. résineux (martelage) CE 0966	2018P
019	FiR(R)	B	14 40	0	0		0	Nouvel examen dans 5 ans.	2022A

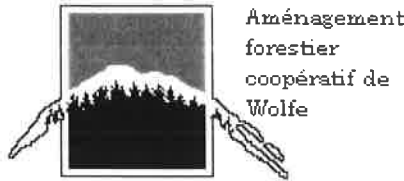
MÉTHODOLOGIE: [Inventaire forestier au prisme](#)

15208

NO PRODUCTEUR : 000000031690

PROPRIÉTÉ NO : 01

Fiche technique



NUMÉRO	APPELLATION	% RÉG. RÉS.	% RÉG. FEU.	CONCURRENCE (% COUV.)	SURF. TERRIÈRE (m2 / ha.)	TRAVAUX/REMARQUES	SUPERFICIE / ANNÉE
020	PiR A 2 10	2000	0		0	Nouvel examen dans 5 ans.	2022A
021	Fi A 8 20	0	0		0	Débroussaillage et déblaiement méc.	2017A
021	Fi A 8 20	0	0		0	Plantation man. racines nues PFD résineux	2018A
022	FiR(R) B 14 50 8 20	0	0		0	Coupe d'amélioration E 0980	2017P
023	MFh(R) B 14 60 11 30	0	0		0	Coupe d'amélioration E 0980	2017P
024	MFh(F) A 14 60 8 20	0	0		0	Coupe progressive feuillus manuelle	2017P

MÉTHODOLOGIE: Inventaire forestier au prisme

Milieu Humide

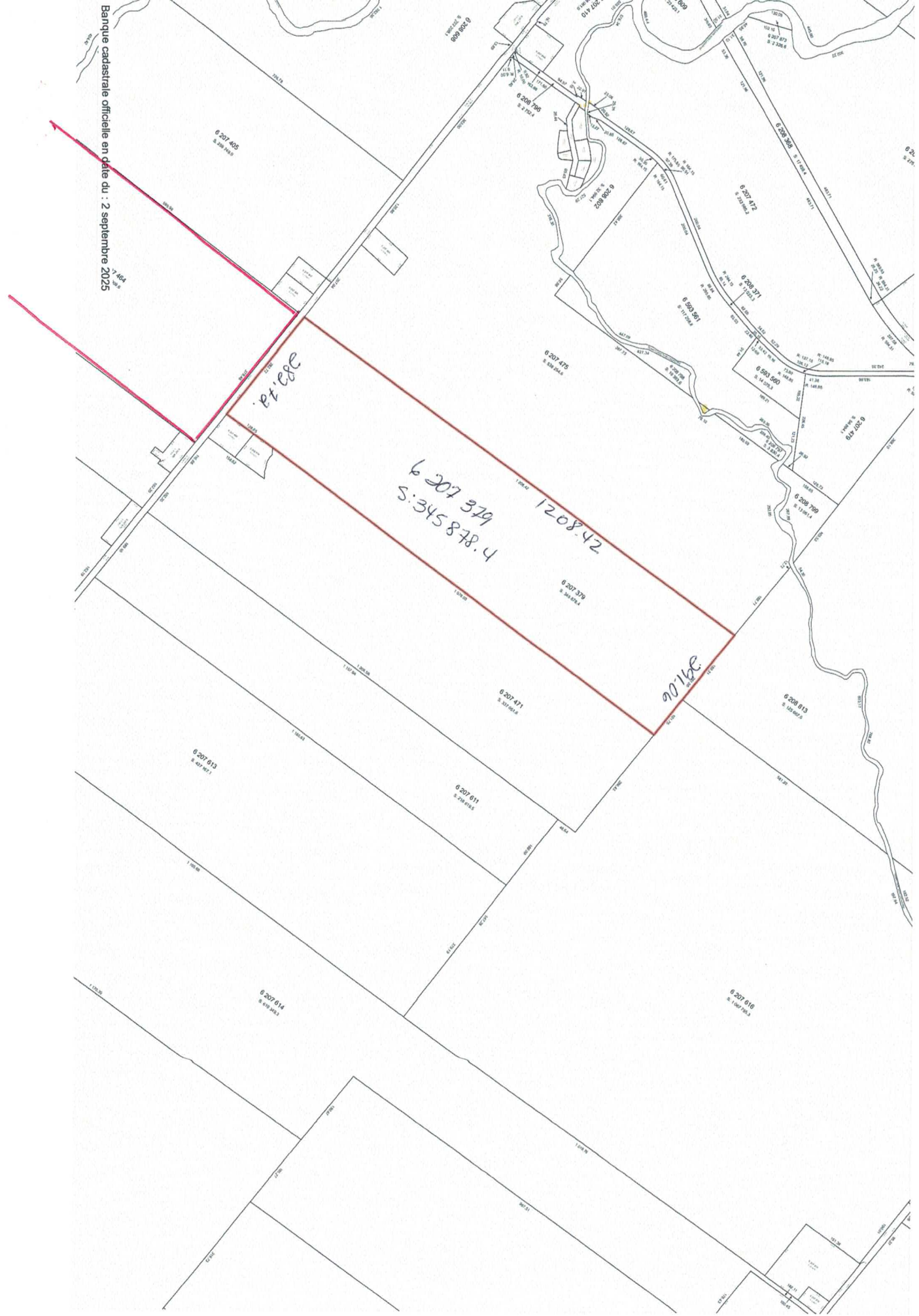
Adresse :
218-220, 2^e rang,
Wotton, QC, J0A 1N0

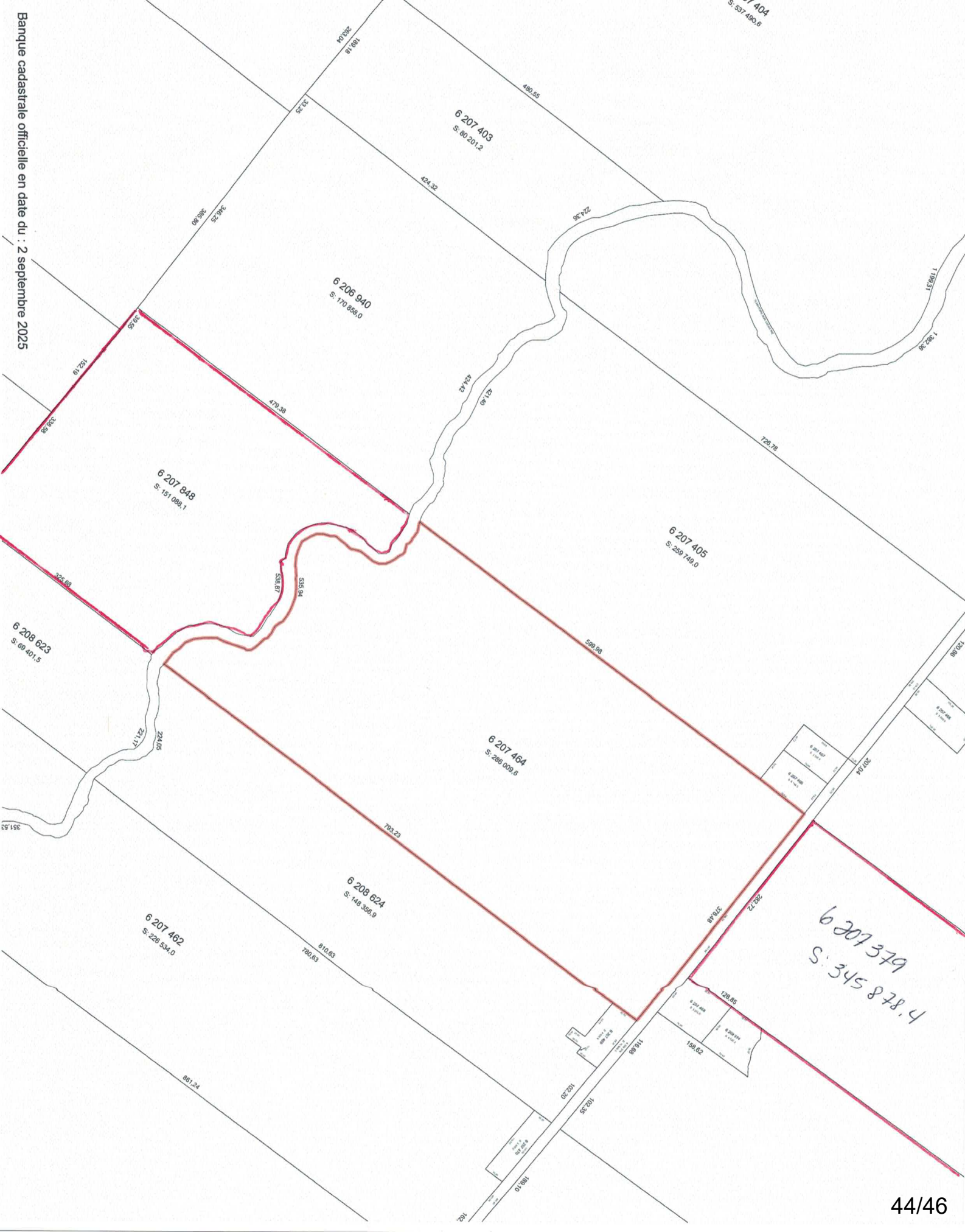
Lot(s) :
6 207 379
6 207 464
6 207 848

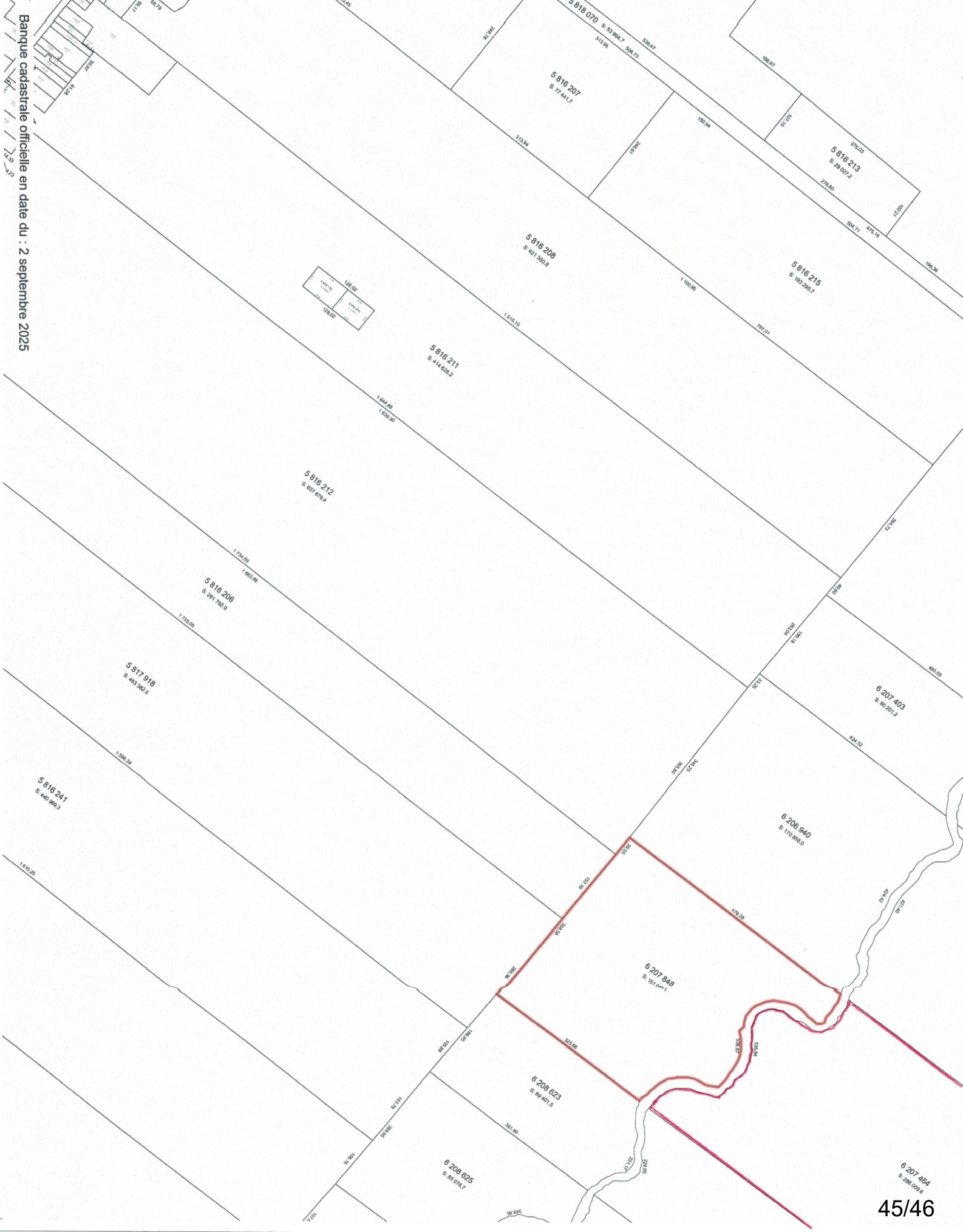


Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://www.canards.ca/endroits/quebec/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/>





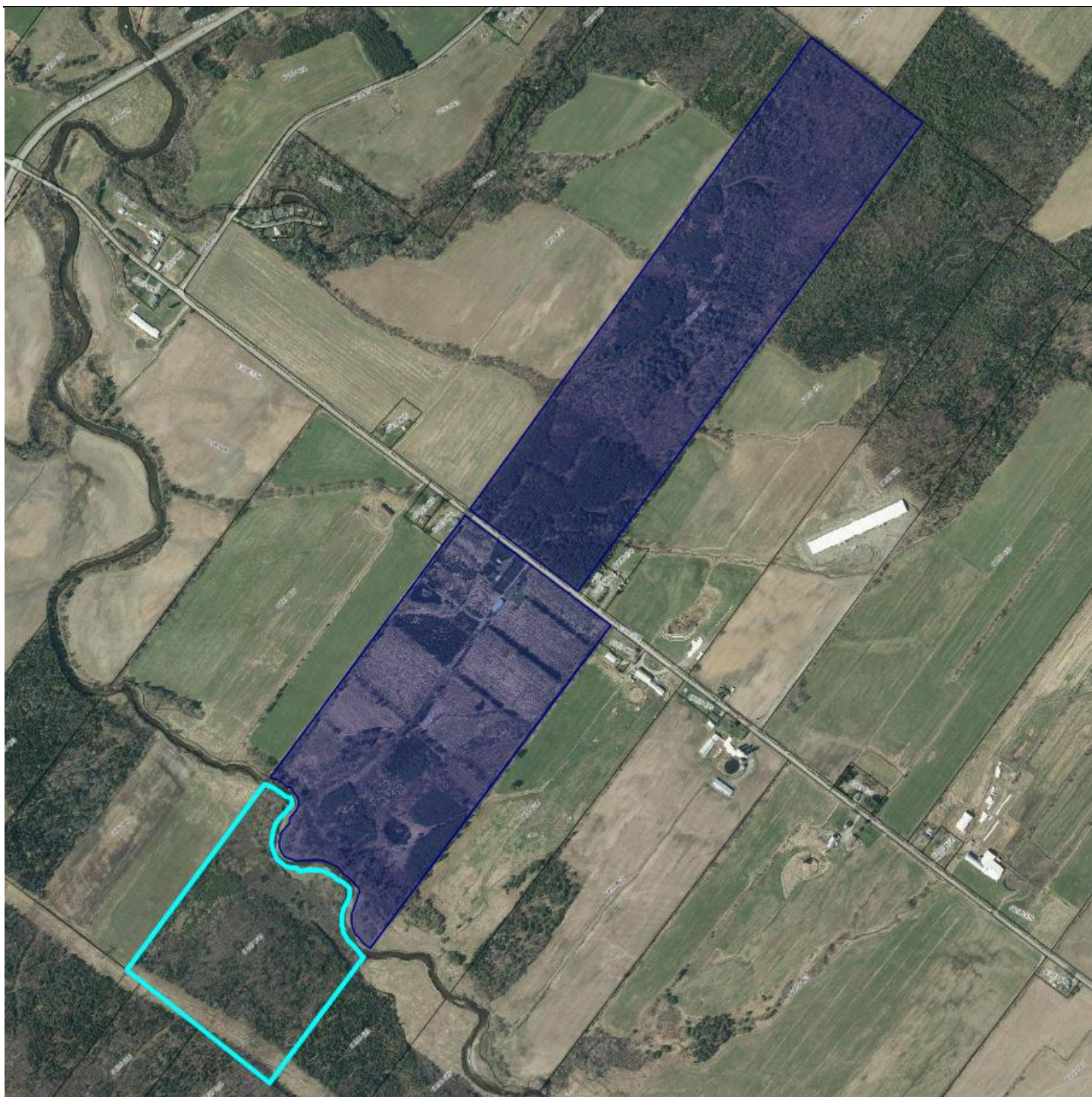


CPTAQ

Vue aérienne

Adresse :
218-220, 2^e rang,
Wotton, QC, J0A 1N0

Lot(s) :
6 207 379
6 207 464
6 207 848



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/